



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

WHOO BACALAN

SEPTEMBRE 2023

1. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES

Les présentes conditions particulières viennent compléter les Conditions Générales de Vente (« CGV ») du WHOO disponibles sur le site (ci-après le « Site ») <https://www.whoostay.com/fr> pour les Réservations qui concernent le mois de septembre 2023.

Les documents contractuels formant le contrat (ci-après le « Contrat ») sont dans l'ordre de priorité décroissant :

- Les présentes conditions particulières,
- Les Conditions Générales de Vente du WHOO BACALAN.

Les documents forment un ensemble contractuel et expriment l'intégralité de l'accord conclu entre le Client et le Prestataire. Ils se substituent à toutes propositions, communications ou accords antérieurs écrits ou oraux se rapportant à l'objet du Contrat.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs stipulations figurant dans l'un quelconque de ces documents, le document de niveau supérieur prévaudra.

2. RESERVATIONS

Par dérogation à l'article 3.3 des CGV, le Client sélectionne les Services. Il renseigne ses informations de carte bancaire afin que le Prestataire en prenne l'emprunte. Le Prestataire adresse au Client un devis à l'adresse renseignée.

Par dérogation à l'article 3.7 des CGV, la vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'à compter de la réception par le Prestataire :

- Du devis contresigné par le Client faisant apparaître la mention « bon pour accord » et ;
- De l'acompte correspondant à 20 % du montant global TTC de la Réservation.

Le nombre de participants devra impérativement être confirmé au plus tard 48h à l'avance auprès de l'Etablissement.

3. MODALITES DE PAIEMENT

Par dérogation à l'article 6.1 des CGV, le Client devra verser un acompte correspondant à 20% du montant global TTC dès la Réservation. Le solde dû devra être versé par le Client au plus tard 180 jours avant la date de la première nuitée.

Dans l'hypothèse où la Réservation serait réalisée moins de 180 jours avant la date de la première nuitée, le prix sera payable comptant.

4. FOURNITURE DES SERVICES

Le Prestataire interdit au Client d'apporter toutes boissons alcoolisées dans l'enceinte de l'Etablissement.

5. ANNULATION

En cas d'annulation par le Client de sa Réservation :

- Jusqu'à 180 jours avant la date de la première nuitée : le Prestataire remboursera intégralement le Client ;
- Entre 180 jours et 150 jours avant la date de la première nuitée : le Prestataire conservera l'acompte versé correspondant à 20% du montant global TTC de la Réservation ;
- A partir de 150 jours avant la date de la première nuitée : le Prestataire conservera l'intégralité du prix de la Réservation. Le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement.